

# FR



Cette action est financée par l'Union européenne

## ANNEXE

de la décision de la Commission relative à la mesure individuelle en faveur de la République du Congo à financer sur le 11<sup>e</sup> Fonds européen de développement

### Document d'action pour « Projet de Renforcement des Capacités Commerciales et Entrepreneuriales II (PRCCE II) »

|                                                        |                                                                                                                                                                                       |                          |                           |                           |
|--------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|---------------------------|---------------------------|
| <b>1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS</b>            | Projet de Renforcement des Capacités Commerciales et Entrepreneuriales II (PRCCE II)<br>Numéro CRIS: CG/FED/038-622<br>financé par le 11 <sup>e</sup> Fonds Européen de Développement |                          |                           |                           |
| <b>2. Zone bénéficiaire de l'action/localisation</b>   | République du Congo<br>L'action sera menée sur l'étendue territoriale de la République du Congo                                                                                       |                          |                           |                           |
| <b>3. Document de programmation</b>                    | Programme Indicatif National (PIN) 2014-2020, République du Congo                                                                                                                     |                          |                           |                           |
| <b>4. Secteur de concentration/domaine thématique</b>  | Gouvernance économique et commerciale                                                                                                                                                 |                          |                           |                           |
| <b>5. Montants concernés</b>                           | Coût total estimé: 12 400 000 EUR<br>Montant total de la contribution FED: 12 400 000 EUR                                                                                             |                          |                           |                           |
| <b>6. Modalité d'aide et modalité de mise en œuvre</b> | Modalité de projet<br>Gestion indirecte avec la République du Congo                                                                                                                   |                          |                           |                           |
| <b>7. a) Code(s) CAD</b>                               | 12000 - Recipient Government                                                                                                                                                          |                          |                           |                           |
| <b>b) Principal canal de distribution</b>              | 12000 - Recipient Government                                                                                                                                                          |                          |                           |                           |
| <b>8. Marqueurs (issus du formulaire CRIS CAD)</b>     | <b>Objectif stratégique général</b>                                                                                                                                                   | <b>Non ciblé</b>         | <b>Objectif important</b> | <b>Objectif principal</b> |
|                                                        | Développement de la participation/bonne gouvernance                                                                                                                                   | <input type="checkbox"/> | x                         | <input type="checkbox"/>  |
|                                                        | Aide à l'environnement                                                                                                                                                                | x                        | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>  |
|                                                        | Égalité entre hommes et femmes (y compris le rôle des femmes dans le                                                                                                                  | <input type="checkbox"/> | X                         | <input type="checkbox"/>  |

|                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                        |                          |                           |                           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|---------------------------|---------------------------|
|                                                                                                | développement)                                                                                                                                                                                                                                         |                          |                           |                           |
|                                                                                                | Développement du commerce                                                                                                                                                                                                                              | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  | x                         |
|                                                                                                | Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant                                                                                                                                                                                              | x                        | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>  |
|                                                                                                | <b>Marqueurs de Rio</b>                                                                                                                                                                                                                                | <b>Non ciblé</b>         | <b>Objectif important</b> | <b>Objectif principal</b> |
|                                                                                                | Diversité biologique                                                                                                                                                                                                                                   | x                        | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>  |
|                                                                                                | Lutte contre la désertification                                                                                                                                                                                                                        | x                        | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>  |
|                                                                                                | Atténuation du changement climatique                                                                                                                                                                                                                   | x                        | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>  |
|                                                                                                | Adaptation au changement climatique                                                                                                                                                                                                                    | x                        | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>  |
| <b>9. Programmes phares thématiques «Biens publics mondiaux et défis qui les accompagnent»</b> | NA                                                                                                                                                                                                                                                     |                          |                           |                           |
| <b>10. Objectifs de développement durable (ODDs)</b>                                           | Objectif ODD principale: objectif 8 " <i>travail décent et croissance économique</i> ";<br>Objectifs ODD secondaires - objectif 9 " <i>industrie, innovation et infrastructure</i> " et objectif 12 " <i>consommation et production responsable</i> ". |                          |                           |                           |

## RÉSUMÉ

Le Congo peine à instaurer une croissance forte, stable, inclusive et créatrice d'emploi. En dehors des matières premières le secteur privé reste sous-développé. Le tissu entrepreneurial est faible, les entrepreneurs sont limités dans leur capacités techniques et gestionnaires, les services d'appui aux entreprises sont minimaux, la réglementation et son administration autour de la vie d'entreprise (création d'entreprise, fiscalité, accès à la justice, emploi...) sont complexes et peu incitatives, et les perspectives de marché sont réduites par une intégration régionale inachevée et une compétitivité affaiblie.

Ce projet vise à consolider les résultats prometteurs de l'actuel "Projet de renforcement des capacités commerciales et entrepreneuriales (PRCCE)" du 10<sup>e</sup> FED pour libérer le potentiel du moteur économique que représente le secteur privé au Congo.

L'**objectif global** est de contribuer au renforcement de l'économie congolaise et à la création d'emplois de manière à promouvoir un développement socio-économique harmonieux. Pour ce faire, le projet œuvrera, en complémentarité avec les actions des autres bailleurs dans le secteur pour : appuyer la diversification du tissu économique congolais en développant les petites et les moyennes entreprises (PME); contribuer à l'amélioration du climat des affaires de manière à créer un environnement incitatif pour les investissements privés et l'entrepreneuriat local ; et renforcer les capacités de négociation et le leadership du Congo dans les négociations commerciales bilatérales et multilatérales ainsi que la compétitivité de l'économie.

## Liste des Abréviations

|         |                                                                                                   |
|---------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| AC      | Afrique Centrale                                                                                  |
| AFD     | Agence Française de Développement                                                                 |
| APE     | Accord pour le Partenariat Economique                                                             |
| ARIZ    | Accompagnement du Risque de financement de l'Investissement privé en Zone d'Intervention de l'AFD |
| AT      | Assistance Technique                                                                              |
| BAD     | Banque Africaine de Développement                                                                 |
| BET     | Bureaux d'Etudes                                                                                  |
| BM      | Banque Mondiale                                                                                   |
| CCIAM   | Chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture et des métiers                                    |
| CDE     | Centre pour le Développement de l'Entreprise                                                      |
| CEEAC   | Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale                                                |
| CEMAC   | Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale                                             |
| CEMACO  | Centre de Médiation et d'Arbitrage du Congo                                                       |
| CF      | Convention de financement                                                                         |
| CFE     | Centre des formalités de l'entreprise                                                             |
| CG      | Comité de Gestion                                                                                 |
| CL      | Cadre Logique                                                                                     |
| CNO     | Commission Nationale OHADA                                                                        |
| CP      | Comité de Pilotage                                                                                |
| DG      | Direction Générale                                                                                |
| DSRP    | Document de stratégie de réduction de la pauvreté                                                 |
| DUE     | Délégation de l'Union Européenne                                                                  |
| FED     | Fonds Européen de Développement                                                                   |
| IDE     | Investissements Directs Etrangers                                                                 |
| MCA     | Ministère du Commerce et des Approvisionnement                                                    |
| MPMEA   | Ministère des PME et de l'artisanat                                                               |
| OHADA   | Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires                                |
| OIT     | Organisation International du Travail                                                             |
| ON      | Ordonnateur National                                                                              |
| PACADEC | Programme d'Appui pour l'Amélioration du Climat des Affaires et la Diversification de l'Economie  |
| PADE    | Programme d'Appui à la Diversification Economique                                                 |
| PAQ     | Plan Assurance Qualité                                                                            |
| PIN     | Programme Indicatif National                                                                      |
| PIR     | Programme Indicatif Régional                                                                      |
| PND     | Plan National de Développement                                                                    |
| PRCCE   | Programme de Renforcement des Capacités Commerciales et Entrepreneuriales                         |
| SAE     | Structures d'Appui aux Entreprises                                                                |
| TDR     | Termes de référence                                                                               |
| TPE/PME | Très Petites Entreprises/Petites et Moyennes Entreprises                                          |

UE

Union européenne

## 1. CONTEXTE

### 1.1 Contexte sectoriel/national/régional/Domaine thématique

Le Congo, pays riche en matières premières (pétrole, bois, secteur minier à fort potentiel) et en ressources naturelles (bassin forestier du Congo, fleuve Congo) est classé comme pays à revenus intermédiaires inférieurs. Son ambition est de devenir une économie émergente à l'horizon 2025. L'économie nationale dépend principalement du secteur pétrolier qui représente 70% du PIB et 90% des exportations. Le secteur forestier est le deuxième secteur d'activités mais ne représente que 4% du PIB. L'effondrement du prix pétrolier a montré la vulnérabilité de l'économie aux chocs exogènes. La croissance économique s'est abaissée à 2.6% en 2015 et le pays affiche un solde budgétaire négatif de 9% du PIB en 2015 et 12% en 2016.

Au classement *Doing Business* 2016 le Congo se classe 176<sup>e</sup> sur 189 soit deux places de moins par rapport au classement 2015. Depuis 2014, les autorités ont pris des mesures visant à améliorer le climat des affaires mais les résultats tardent à se faire ressentir à cause des difficultés de mise en œuvre et de coordination entre les acteurs concernés.

#### Structure des PME congolaises

La loi congolaise catégorise les PME comme suit :

|                              | Chiffre d'affaires annuel (max.) | Nombre de salariés (max.) |
|------------------------------|----------------------------------|---------------------------|
| Très petite entreprise (TPE) | EUR 38 112                       | 9                         |
| Petite entreprise            | EUR 152 000                      | 20                        |
| Moyenne entreprise           | EUR 3 000 000                    | 100                       |

Cette répartition permet de comprendre que plus de 90% des entreprises congolaises sont en fait des TPE/PE/ME. Le secteur privé est fragmenté, entre d'un côté les grandes entreprises, souvent étrangères et d'un autre une myriade de très petites et petites entreprises opérant aussi bien dans le secteur formel qu'informel. Suivant la classification officielle, il y a peu de moyennes entreprises à capitaux et administrés par des dirigeants congolais.

#### 1.1.1 Évaluation de la politique publique du Congo et cadre stratégique de l'UE

Le "Chemin d'Avenir" montre l'ambition du pays en termes de développement et a pour objectif principal « *le développement économique soutenu pour la modernisation et l'industrialisation du pays sous l'impulsion d'un secteur privé dynamisé, créateur d'emplois, compétitif, et contribuant à la réduction de la pauvreté* ». Le Plan national de développement (PND) 2012-2016 décline cette stratégie de diversification en termes de promotion de sept grappes d'activités notamment : (i) l'agriculture et la chaîne agro-alimentaire, (ii) la forêt et les industries du bois, (iii) le pétrole et les hydrocarbures, (iv) les mines, (v) les bâtiments et matériaux de construction, (vi) le tourisme et l'hôtellerie, (vii) les services financiers. Le programme d'investissements publics mis en place par le Gouvernement vise à réduire le déficit en infrastructures afin de soutenir cette stratégie nationale de diversification de l'économie et la dimension de responsabilité sociétale des entreprises.

Le présent programme s'aligne avec la politique publique du Congo et vise à contribuer à la création d'un secteur privé dynamique et des chaînes de valeur capable de desservir les sept grappes prioritaires nationales. Elle s'inscrit dans la stratégie de l'Union Européenne sur le besoin d'*"un rôle plus important pour le secteur privé en vue de parvenir à une croissance inclusive et durable dans les pays en développement"* et est en corrélation avec les Objectifs

du développement durable (ODD) 2015-2030, notamment l'objectif 8 : travail décent et croissance économique, l'objectif 9 : industrie, innovation et infrastructure et l'objectif 12 : consommation et production responsable.

Le programme s'inscrit dans le volet *gouvernance économique et commerciale* du Programme Indicatif National 2014-2020. Il est basé sur l'expérience du PRCCE I, mis en œuvre sous le 10<sup>e</sup> FED, qui a été le mieux classé des projets du PIN au Congo à l'issue de missions ROM en 2011 et 2012. Une évaluation indépendante du PRCCE I en 2013 a confirmé ces résultats. Le PRCCE I a réalisé plus d'une vingtaine d'études pour élaborer les stratégies et activités de renforcement du secteur privé, d'amélioration du climat d'affaires et d'appui à la politique commerciale. Le PRCCE II est distillé des recommandations de ce travail conséquent.

### **1.1.2 Analyse des parties prenantes**

Les parties prenantes sont tous les acteurs concernés par la mise en œuvre du projet de gouvernance économique et commerciale au Congo. Au niveau institutionnelle, il s'agit de l'Ordonnateur National du FED et les trois ministères de tutelle, le Ministère des PME et de l'Artisanat, le Ministère du Développement Industriel et de la Promotion du Secteur Privé et le Ministère du Commerce et des Approvisionnements, les organes de l'Etat, particulièrement la Commission National OHADA, la Maison de l'entreprise, l'Agence Congolaise de Normalisation et le CEMACO.

En 2010, l'Union européenne a financé un diagnostic institutionnel des structures d'appui aux PME afin d'identifier les besoins et définir un schéma opérationnel de mise en œuvre de l'appui aux PME. Cette étude a identifié une trentaine de structures publiques, parapubliques et associatives notamment les organisations patronales, associations professionnelles, organisations d'appui associatif, les chambres consulaires, institutions de micro-crédit et institutions de formation. L'identification des acteurs et l'analyse des capacités restent valable pour la mise en œuvre du PRCCE II.

Les autres parties prenantes principales comprennent :

- Les ministères sectoriels concernés - économie/finances, économie forestière / développement durable, agriculture, justice et droits humains, etc. ;
- Les institutions financières – les banques, microfinances, fonds de garantie ;
- La profession judiciaire - les magistrats, avocats, notaires, greffiers, juristes, arbitres et médiateurs;
- Les autres bailleurs de fonds présents au Congo - la Banque Mondiale (BM), la Banque africaine de développement (BAD), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Agence Française de Développement (AFD), la Banque européenne d'investissement (BEI).

L'élaboration de cette fiche d'action a été activement participative. Trois consultations formelles ont eu lieu dont deux avec les ministères et organes de l'état et une avec les partenaires techniques et financiers présent au Congo. Les consultations informelles et entretiens individuels ont été menés à Brazzaville ainsi qu'à Pointe Noire avec les acteurs concernés notamment les organisations patronales, les PME et la chambre de commerce.

### **1.1.3 Domaines d'appui prioritaires/analyse des problèmes**

Les propositions d'appui prioritaires sont basées sur les réalisations des projets antérieurs, les consultations avec les parties prenantes et une analyse des problèmes auxquels les PME sont confrontées. Elles prennent en compte les priorités nationales de diversification et d'industrialisation ainsi que le cadre stratégique de l'UE pour le renforcement du rôle du secteur privé (COM (2014) 263).

### **Renforcer la capacité des PME en matière de gestion et faciliter l'accès au crédit**

Le mode opératoire des PME congolaises reste trop souvent peu professionnalisé. Les faiblesses sont apparentes dans tous les domaines : la gestion des ressources humaines, les finances, la comptabilité, la gestion des stocks, la logistique, les stratégies de vente, etc. Le renforcement de capacité est vital or, l'offre de services non financiers à destination des PME est très peu développée, et fait défaut en termes de qualité, diversité et pertinence par rapport aux besoins.

La difficulté d'accès au crédit est la première revendication des TPE/PME. Les études démontrent une importante surliquidité des banques mais une grande réticence à financer des PME en raison de risques élevés. Plusieurs mécanismes de garantie de fonds et de coûts partagés sont en cours d'élaboration : AFD, BEI-SFI et le *African Guarantee Fund*. Afin d'optimiser l'utilisation de ces instruments financiers, les TPE/PME ont besoin d'un accompagnement en amont pour l'élaboration du planning financier, le calcul de rendement et le dossier de demande de crédit.

### **Favoriser la coopération entre TPE/PME et créer les embryons des chaînes de valeurs**

Le secteur des TPE/PME reste encore très peu structuré. Les entreprises congolaises n'ont ni l'habitude de coopérer entre elles ni une culture d'organisation en coopérative. Le regroupement des acteurs autour de projets collaboratifs (achats et ventes groupés, formations) permettra aux PME de bénéficier des économies d'échelles, renforcer des capacités techniques et entrer dans une dynamique de croissance. Sans préjudice des résultats de l'étude d'identification des filières, une attention particulière sera portée sur le secteur agro-alimentaire et l'économie numérique.

### **Faciliter l'accès à l'information et aux conseils**

La responsabilité du secteur privé est partagée entre de nombreuses administrations et agences, ce qui rend difficile l'accès à des informations fiables concernant les démarches administratives et les obligations légales et fiscales. La mise en place d'un dispositif favorisant l'accès des PME aux informations (métiers réglementés, procédures d'agrément, contrat de travail, de partenariat, recouvrement de créance, fiscalité, bail, obtention de crédit, etc...) contribuera à la transparence, l'amélioration du climat d'affaires, le développement des PME et l'investissement dans le secteur privé.

### **Consolider le mécanisme de règlement des différends**

Les PME congolaises rencontrent des difficultés à accéder à un système judiciaire efficace composé de lois et d'une jurisprudence harmonisées pour la résolution des conflits commerciaux. S'ajoute à cela des délais extrêmement longs et des coûts élevés dissuadant les TPE/PME d'entamer les procédures judiciaires. Le Centre de Médiation et d'Arbitrage du Congo (CEMACO) a été créé en 2014 par le gouvernement avec l'appui de l'UE afin d'offrir une solution plus souple et rapide dans le règlement des différends commerciaux. L'opérationnalisation de cet organe ainsi que la sensibilisation auprès des entreprises, associations professionnelles et ordres professionnels doivent se poursuivre. Le Congo pourra en outre progresser dans son classement *Doing Business* par la mise en œuvre efficace du CEMACO.

### **Renforcer la connaissance du droit OHADA auprès du secteur privé**

L'Acte Uniforme OHADA vise à garantir la sécurité juridique des affaires dans la zone franc. La mise en œuvre fait l'objet de notation par le classement annuel *Doing Business* à travers les critères de la création d'entreprise, l'obtention des prêts, la protection des investisseurs, et la résolution de l'insolvabilité. Les révisions fréquentes de l'acte uniforme impliquent un travail permanent de transposition, de formation et de sensibilisation auprès des juristes, des

établissements financiers et du milieu d'affaires en général. Les magistrats et auxiliaires de justice congolais sont bénéficiaires d'un programme de formation par le biais d'un programme régional (FED/2013/316-286). Les actions de cette fiche se focaliseront prioritairement sur les TPE et PME au niveau national.

### **Mise en place des normes et des infrastructures de qualités**

La notion de qualité est très peu développée au Congo. Le manque de concurrence empêche toute émulation positive en la matière et les infrastructures de qualité inadéquates constituent un handicap pour la compétitivité et l'exportation des produits congolais. Une Agence Congolaise de Normalisation et de la Qualité a été créée en 2015 qui vise la réduction des obstacles techniques au commerce et l'édiction des normes nationales. Ce programme fournira un appui technique à l'agence en complémentarité avec les actions prévues au niveau régional par le Programme Infrastructure Qualité de l'Afrique Centrale (PICAQ) (FED/2014/344-375).

### **Appui au développement du commerce**

Au-delà des faiblesses institutionnelles et du manque de coordination entre politiques commerciales et politiques visant la diversification économique, on constate de nombreux obstacles au commerce extérieur (opérations de transit, commerce transfrontalier, obstacles administratifs). Le marché congolais est aussi caractérisé par l'insuffisance de l'offre, le nombre limité d'importateurs et la faiblesse du pouvoir d'achat des consommateurs.

C'est dans ce contexte que les négociations de l'APE vont au ralenti depuis plusieurs mois. Au niveau de la sous-région négociante, les intérêts divergents entre Etats-membres, les faiblesses de la Commission de la CEMAC et le déficit en production nationale sont autant d'obstacles au dynamisme des négociations. Un appui technique sera mis à disposition de l'Etat congolais afin de lui permettre de formuler et mettre en œuvre des stratégies commerciales sectorielles et trouver des solutions régionales à l'impasse des négociations.

### **1.2 Autres domaines d'évaluation**

SO.

## **2. RISQUES ET HYPOTHÈSES**

| <b>Risques</b>                                                                                                                                                                     | <b>Niveau de risque (E/M/F)</b> | <b>Mesures d'atténuation</b>                                                                                                                               |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| La stabilité politique ne se maintient pas ou résulte en une paralysie générale qui empêche la mise en œuvre efficace du programme.                                                | M                               | Engagement politique de l'UE au plus haut niveau concernant l'évolution politique du pays.                                                                 |
| La conjoncture économique difficile et les problèmes de gestion des finances publiques, affaiblissent l'engagement et les moyens prévus pour la diversification économique.        | F                               | Plaidoyer vis-à-vis des autorités congolaises (en coordination avec les autres bailleurs) afin que l'agenda de diversification économique se poursuive.    |
| Le manque de direction stratégique au sein du gouvernement, la faible coordination et les capacités de gestion limitées de l'administration portent atteinte à la mise en œuvre du | M                               | Implication de tous les ministères concernés dans les structures de gestion et pilotage du projet pour assurer davantage de coordination et appropriation. |



|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |   |                                                                                                                                                                                                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| programme.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |   |                                                                                                                                                                                                    |
| La résistance des acteurs politiques et économiques au changement et un manque de volonté d'ouvrir des marchés publics et privés aux nouveaux acteurs pourraient limiter le potentiel des PME.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | M | Un travail au niveau technique et la mise en relation des PME entre-elles afin de créer de nouvelles opportunités et un levier pour le changement.                                                 |
| Malgré la mise en place de mécanismes de partage de risque, les PME n'ont toujours pas accès au crédit à cause de la réticence des banques.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | M | Sensibilisation des institutions financières (banque et microfinance) dans le cadre de l'accompagnement des PME par les mécanismes mis en place par le projet.                                     |
| Malgré le succès préliminaire des clusters, l'historique de conflit et absence de culture associative limite l'impact des clusters.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | F | Assurer l'indépendance et la mise en œuvre des structures de gestion inclusives. Promotion des avantages économiques et techniques des clusters.                                                   |
| Les lenteurs administratives retardent l'adoption des lois et textes d'application dans le cadre des réformes de politique commerciale.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | E | Plaidoyer au niveau de la présidence de la république afin que les projets de lois soient adoptés en conseil des ministres et plaidoyer auprès de la commission des lois de l'Assemblée nationale. |
| Les négociations pour la conclusion d'un accord APE régional tardent à reprendre.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | M | Accompagnement du ministère du commerce dans le cadre des négociations avec les autres pays de la région.                                                                                          |
| L'agence nationale de normalisation n'est pas opérationnelle.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | F | Plaidoyer auprès des autorités afin que les moyens financiers, et non financiers soient accordés à l'agence pour son fonctionnement.                                                               |
| Multiplication des activités et acteurs dans le domaine menant à une concurrence entre bailleurs.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |   | Coordination continue entre les bailleurs par le biais des réunions régulières des groupes thématiques.                                                                                            |
| <b>Hypothèses</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |   |                                                                                                                                                                                                    |
| <p>La situation politique reste stable et le gouvernement poursuit la mise en œuvre du PND et sa stratégie de diversification de l'économie, de renforcement de la production et de développement du commerce. Le Gouvernement continue à accompagner sa stratégie d'appui au secteur privé par les investissements publics nécessaires pour moderniser les infrastructures (énergie, transport, télécommunications).</p> <p>Le Congo ne remet pas en cause sa participation à l'OHADA, la CEMAC et la zone franc.</p> <p>Les ministères concernés s'impliquent activement pour soutenir les actions prévues, et la bonne coordination entre le ministère de l'industrie, celui du commerce et celui des PME continue.</p> <p>La situation politique et économique permet aux PME/TPE d'exercer pleinement leurs</p> |   |                                                                                                                                                                                                    |

### 3. ENSEIGNEMENTS TIRÉS, COMPLÉMENTARITÉ ET QUESTIONS TRANSVERSALES

#### 3.1 Enseignements tirés

Le PRCCE I a contribué à l'élaboration du Programme national de développement du commerce (PNDC), et a soutenu entre autre (i) l'application du droit OHADA, (ii) la mise en place du CEMACO, (iii) la mise en œuvre d'un dispositif d'appui non financier aux PME (chèque service), et (iv) la création de deux clusters. La fermeture du Centre pour le Développement de l'Entreprise (CDE) a conduit à la suppression anticipée des activités notamment le dispositif chèque-service et l'organisation des PME en clusters, des activités qui méritent d'être poursuivies pour consolider des acquis.

Les enseignements suivants peuvent être tirés:

- Vue le nombre de ministères actif dans le domaine du commerce et du secteur privé, la coordination et la communication sont essentielles. Les réunions mensuelles du comité de gestion ont permis une bonne planification des interventions du PRCCE et la résolution de manière prompte les difficultés d'ordre opérationnel.
- Etant donné le caractère transversal de l'appui au secteur privé, la concertation avec les autres Partenaires techniques et financiers (PTF) mérite d'être renforcée dans toutes les phases de mise en œuvre du projet.
- La culture entrepreneuriale est embryonnaire ; toutefois, le secteur privé fait preuve de dynamisme et est très réceptif aux initiatives d'appui technique qui leur sont offertes.
- L'expérience de mise en place de clusters au sein de la filière avicole a produit des résultats probants. La participation de 80 acteurs à Brazzaville et à Pointe Noire dans différents projets collaboratifs (achats et ventes groupés, formations) a permis aux PME locales de bénéficier des économies d'échelles et d'entrer dans une dynamique de croissance.
- Le mécanisme *chèques services* a fourni plus de 10 000 homme/jours de prestation de formation et d'appui-conseil aux porteurs de projets, associations et PME congolaises. Il a distribué 2350 chèques service auprès de 1300 entreprises sur une période de sept mois et a fait preuve d'une capacité d'absorption remarquable. Au-delà du transfert de savoir-faire, le mécanisme a encouragé la bancarisation et le passage de l'économie informel vers le formel ce qui a fait l'objet d'une attention particulière des ministères de tutelle. La poursuite de cette activité et son développement dans d'autres villes (Dolisie, Ouesso) est l'une des priorités de l'état congolais.

#### 3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs

Le mécanisme chèques-services a connu une forte appropriation auprès des ministères de tutelles. Le Ministère du Développement Industriel et de la Promotion du Secteur Privé a acquis un montant de 839.694,7 EUR pour le dispositif au titre du budget 2016, ce qui permettrait la continuité de du dispositif entre la fin du projet PRCCE I et le PRCCE II. C'est l'intention du Ministère de demander l'attribution des sommes similaires tout au long du projet

Un nombre restreint de bailleurs sont engagés au Congo à côté de l'UE, les principaux étant la Banque Mondiale, la Banque africaine de développement, le système des Nations Unies et la France. Le montant global des programmes de coopération tous bailleurs confondus ne dépasse pas le 3% du budget national. Conformément à la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, le programme actuel est élaboré en cohérence avec toutes les activités des PTF.

Dans le domaine de l'appui au commerce et au développement du secteur privé, la Banque Mondiale finance deux projets chacun avec un budget de 10 MUSD : le projet d'appui à la diversification économique (PADE) et le projet d'appui institutionnel pour l'amélioration du climat des affaires et la diversification de l'économie (PACADEC). Ces deux programmes sont exécutés par une seule Unité de coordination et les actions proposées dans cette fiche sont complémentaires.

L'appui de la coopération française est orienté vers le secteur privé forestier et le secteur bancaire. Pour ce deuxième volet, l'AFD via le dispositif de partage de risque ARIZ facilite l'octroi de crédits au secteur privé. Le montant minimal de la garantie est de 10 000 EUR, ainsi visant les moyennes entreprises. Il est attendu que le futur mécanisme de coûts partagés mise en œuvre par Ecobank avec les ressources de la BEI-SFI, couvrira des crédits plus modestes (moins de 10 000 EUR) et s'orientera plus vers les besoins court et moyen terme des TPE/PME. L'action d'accompagnement des PME dans leur demande de crédit proposée par cette fiche renforce les initiatives de l'AFD et la BEI.

En ce qui concerne les actions dans le domaine de la normalisation et l'appui à la qualité, une synergie et complémentarité sera recherchée entre ce projet et les interventions régionales financées par le Programme Indicatif Régional, notamment: (i) le Programme Infrastructure Qualité de l'Afrique Centrale (PIQAC) dans le cadre du programme PACIE (10<sup>e</sup> FED, en cours), et (ii) les actions à financer sous le 11<sup>e</sup> FED pour l'amélioration des infrastructures régionales de qualité et l'offre des services de normalisation, métrologie et accréditation.

### **3.3 Questions transversales**

Les questions transversales liées à l'environnement, au genre et à la bonne gouvernance seront prises en compte dans la mise en œuvre des actions proposées.

L'accent sera mis sur la bonne gouvernance au sein des structures de management des clusters et les activités auprès du secteur privé. Des règles d'éthique, de gouvernance, des conditions et droits de travail seront prescrites aux prestataires de services et partenaires de distribution. Les problématiques de gouvernance, conditions et droits de travail, responsabilité sociale seront intégrés dans les modules de formation.

Concernant la dimension environnementale, les interventions en faveur de la mise en place d'un système de normalisation et de qualité sont susceptibles d'avoir un impact positif du fait du renforcement des capacités d'analyse et de surveillance des produits, contribuant ainsi à encadrer la production, mais aussi à prévenir l'importation et la commercialisation de produits nocifs pour les consommateurs et l'environnement.

La promotion du secteur privé local au Congo mènera certainement aussi à la création de plusieurs circuits courts qui, en réduisant les entrants et les transports, contribueront aussi positivement à la conservation de l'environnement.

La formation en éducation financière du mécanisme chèque service, qui est destinée à renforcer les capacités de l'entrepreneuriat féminin, a été dispensée à plusieurs associations de femmes afin de les aider à structurer leurs activités commerciales. Une étude cofinancée par l'UE et l'Ambassade de France sur les filières et métiers porteurs pour l'insertion des jeunes filles vulnérables<sup>1</sup> a permis d'identifier les filières et les métiers qui permettent l'autonomisation de la cible. Certaines de ces formations (hôtellerie,...) seront inscrites dans les prestations proposées aux porteurs de projet et aux PME. En outre, les regroupements

---

<sup>1</sup> Etude sur les filières et métiers porteurs accessibles à des jeunes vulnérables à Brazzaville et à Pointe Noire dans le cadre du projet de « formation et insertion des jeunes filles vulnérables » Association de Solidarité International 2015

associatifs des femmes seront fortement encouragés à participer à la structuration des clusters des filières sélectionnées.

#### **4. DESCRIPTION DE L’ACTION**

##### **4.1 Objectifs / résultats**

Ce programme s’inscrit dans l’Agenda 2030. Il contribue principalement à atteindre progressivement l’objectif 8 des ODD, *travail décent et croissance économique*, mais il favorise aussi les progrès vers l’obtention de l’objectif 9 : *industrie, innovation et infrastructure* et l’objectif 12 : *consommation et production responsable*. Cela n’implique pas d’engagement de la part de la République du Congo qui bénéficie de ce programme.

**L’objectif global** est de contribuer au renforcement de l’économie congolaise et à la création des emplois de manière à promouvoir le développement socio-économique harmonieux du Congo.

Les **objectifs spécifiques** sont:

1. Appuyer la diversification du tissu économique congolais par le renforcement des capacités du secteur privé et le développement durable des PME ;
2. Contribuer à l’amélioration du climat des affaires de manière à créer un environnement incitatif pour les investissements privés et l’entrepreneuriat local ;
3. Renforcer les capacités de négociation commerciales et le leadership du Congo dans les négociations commerciales bilatérales et multilatérales ainsi que la compétitivité de l’économie.

##### **Composante 1 : Renforcement du secteur privé et développement durable des PME**

**Résultat 1.1** : Les services d’appui technique adaptés aux PME, associations et créateurs d’entreprises sont mis en place afin de renforcer leurs capacités technique et managériale.

**Résultat 1.2** : Les PME des filières sélectionnées s’organisent en clusters autour de projets collectifs et bénéficient davantage de la croissance économique.

##### **Composante 2 : Amélioration du climat des affaires**

**Résultat 2.1** : Des mécanismes de vulgarisation des procédures administratives, juridiques et fiscales sont mis en place au profit des PME.

**Résultat 2.2** : Le renforcement des capacités sur les textes et les normes OHADA des praticiens locaux, des établissements financiers, des entrepreneurs et du milieu des affaires en général est assuré.

**Résultat 2.3** : Un système de justice commerciale alternative (arbitrage et médiation) est effectivement mis en place, et contribue à assurer une justice accessible, rapide et respectueuse de l’état de droit.

##### **Composante 3: Appui aux négociations commerciales et au renforcement de la compétitivité de l’économie**

**Résultat 3.1** : Les stratégies commerciales sectorielles sont formulées et mise en œuvre.

**Résultat 3.2** : La contribution du Congo aux négociations et à la mise en œuvre des accords commerciaux est améliorée.

**Résultat 3.3** : Le système national de normalisation et de gestion de la qualité est renforcé en complémentarité avec les actions du niveau régional.

##### **4.2 Principales activités**

Les activités suivantes sont envisagées :

##### **Composante 1 : Renforcement du secteur privé et développement durable des PME \*\*\***

**Activités 1.1** : Mise en place du mécanisme d’appui non financier aux PME:

- Révision des procédures de fonctionnement du dispositif chèque-service.

- Identification des bureaux d'études (BET) et structures d'appui aux entreprises (SAE).
- Renforcement de la qualité des services d'appui - élaboration de business plan, montage des dossiers bancables, accompagnement demande de crédit, gestion d'entreprise.
- Identification des agences de distribution et renforcement du mécanisme de distribution.
- Gestion et mise en œuvre des formations et services d'appui.

**Activités 1.2 :** Développement des filières prioritaires à travers leurs structurations en clusters:

- Etude d'identification des filières et chaînes de valeurs prêtes à une structuration en cluster.
- Recrutement et formation des animateurs locaux.
- Renforcement des capacités techniques des filières choisies.
- Renforcement des services d'appui à l'économie numérique (incubateurs, pépinières).
- Mise en œuvre des projets collaboratifs et structurants.

#### Composante 2 : Amélioration du climat des affaires

**Activités 2.1 :** Mise en place du mécanisme dédié à l'information, administrative, juridique et fiscale pour les PME locales:

- Inventaire des outils, manuels et guides existants et rédaction d'ouvrage si nécessaire.
- Conception du mécanisme : modalités de gestion, élaboration des services et partenariats avec les organisations patronales.
- Mise en œuvre du Helpdesk et monitoring du mécanisme.

**Activités 2.2 :** Renforcement des capacités sur les normes OHADA "":

- Inventaire des outils pédagogiques, manuels et guides pratiques disponibles au niveau régional et national et rédaction d'ouvrage si nécessaire.
- Mise en œuvre d'une stratégie cohérente de formation focalisée sur les TPE/PME.

**Activités 2.3 :** Appui à l'opérationnalisation du CEMACO "":

- Appui à la mise en place et au bon fonctionnement des antennes de Pointe Noire et Brazzaville (formation, coaching).
- Sensibilisation et vulgarisation du CEMACO auprès des entreprises et des professionnels du droit et de la finance sont réalisées.

#### Composante 3: Appui aux négociations commerciales et au renforcement de la compétitivité de l'économie

**Activités 3.1 :** Appui à la formulation et mise en œuvre des politiques commerciales sectorielles "":

- Renforcement des capacités du Ministère du commerce et des approvisionnements dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques commerciales sectorielles (études, formations).

**Activités 3.2 :** Appui technique aux négociations commerciales bilatérales et multilatérales (APE, OMC, CEMAC) et à la mise en œuvre des accords commerciaux "":

- Renforcement des capacités du comité de négociation des APE.

**Activités 3.3 :** Appui au développement de l'Agence Congolaise de Normalisation et de la Qualité "":

- Elaboration d'une stratégie nationale pour la mise en place d'une infrastructure qualité.
- Elaboration d'une feuille de route détaillée pour les secteurs prioritaires identifiés par le programme régional PIQAC pour l'harmonisation de normes.
- Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de formation qualité.

### **4.3 Logique d'Intervention**

La logique d'intervention est basée sur le renforcement des capacités des organes existants et des fournisseurs de services déjà opérationnels au Congo. En tissant des liens forts entre

PME-services d'appui, PME-banques, PME-PME (via les clusters et incubateurs), l'objectif est d'assurer la continuité de ces relations bien au-delà de la durée du projet.

Sous la composante amélioration du climat d'affaires et en vue de l'implication d'autres bailleurs sur le niveau macro et méso, les actions se concentrent là où il y a un impact direct et mesurable pour les TPE/PME.

La logique est d'appuyer des mécanismes capables de soutenir les PME/TPE tout au long du cycle de vie de l'entreprise : depuis les formalités de création d'entreprise, en passant par le renforcement de la capacité technique, la mise en groupement, l'accès au crédit, les services des arbitres et médiateurs, l'information sur la loi d'affaires OHADA, la mise en places de normes et des politiques commerciales efficaces.

## **5. MISE EN ŒUVRE**

### **5.1 Convention de financement**

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire, tel que prévu à l'article 17 de l'annexe IV de l'accord de partenariat **entre les Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)** et l'Union européenne (UE).<sup>2</sup>

### **5.2 Période indicative de mise en œuvre**

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4.2 seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de **48** mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision et les contrats et accords concernés; les modifications apportées à la présente décision constituent des modifications non substantielles au sens de l'article 9, paragraphe 4, du règlement (UE) 2015/322.

### **1.1 5.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire**

SO.

### **1.2 5.4 Modalités de mise en œuvre**

#### **1.2.1 5.4.1 Gestion indirecte avec le pays partenaire**

La présente action ayant pour objectif de renforcer des capacités commerciales et entrepreneuriales peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec la République du Congo conformément à l'article 58, paragraphe 1, point c), du règlement (UE, Euratom) n°966/2012 applicable en vertu de l'article 17 du règlement (UE) 2015/323 conformément aux modalités suivantes.

La République du Congo agit en tant que pouvoir adjudicateur dans le cadre des procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions. La Commission procède à un contrôle ex ante de toutes les procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions.

Les paiements sont exécutés par la Commission. Conformément à l'article 190, paragraphe 2, point b), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 et l'article 262, paragraphe 3, du règlement délégué (UE) n° 1268/2012 applicable en vertu de l'article 36 du règlement (UE) 2015/323 et l'article 19 c, paragraphe 1, de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE, la République du Congo applique les règles de passation de marchés établies à la deuxième partie, titre IV,

---

<sup>2</sup> [http://ec.europa.eu/development/body/cotonou/pdf/agr02\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/development/body/cotonou/pdf/agr02_fr.pdf)

chapitre 3, du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012. Ces règles, ainsi que les règles applicables aux procédures d'octroi de subventions conformément à l'article 193 du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 applicable en vertu de l'article 17 du règlement (UE) 2015/323, seront fixées dans la convention de financement conclue avec la République du Congo.

### **5.5 Champ d'application de l'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions**

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique conformément à l'article 22, paragraphe 1, point b), de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-EU en cas d'urgence ou d'indisponibilité de produits et services sur les marchés des pays concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés si l'application des règles d'éligibilité risque de rendre la réalisation de la présente action impossible ou excessivement difficile.

### **5.6 Budget indicatif**

| <b>Intitulé</b>                                                                                                         | <b>Contribution de l'UE (EUR)</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| <b>5.4.1 - Gestion indirecte avec le pays partenaire, dont (montants indicatifs):</b>                                   | <b>11 450 000</b>                 |
| <i>Assistance technique long terme : Un chef de mission, un expert appui aux PME, un expert contrat-finance</i>         | <i>2 000 000</i>                  |
| <i>COMPOSANTE N° 1 : Renforcement du secteur privé et développement durable des PME</i>                                 | <i>6 750 000</i>                  |
| <i>COMPOSANTE N° 2 : Amélioration du climat des affaires</i>                                                            | <i>1 500 000</i>                  |
| <i>COMPOSANTE N°3 : Appui à la mise en œuvre de la politique d'aide au commerce et à la compétitivité de l'économie</i> | <i>1 200 000</i>                  |
| <b>5.9 – Évaluation, 5.10 – Audit</b>                                                                                   | <b>300 000</b>                    |
| <b>5.11 – Communication et visibilité</b>                                                                               | <b>150 000</b>                    |
| <b>Provisions pour imprévus</b>                                                                                         | <b>500 000</b>                    |
| <b>Total</b>                                                                                                            | <b>12 400 000</b>                 |

### **5.7 Structure organisationnelle et responsabilités**

Le Maître d'ouvrage du programme est l'Ordonnateur national du FED. L'Ordonnateur national confiera les tâches d'exécution du projet au Ministère des petites et moyennes entreprises, de l'Artisanat et du Secteur Informel délégué maître d'œuvre. Ce Ministère, ainsi que les autres ministères concernés par le projet, seront appuyés par une unité d'assistance technique intégrée au sein du Ministère délégué maître d'œuvre.

L'unité fournira une expertise permanente aux ministères et aux parties prenantes (organismes d'appui au secteur privé, chambres de commerce, organisations faitières, et de organisations de la société civile) et apportera un appui renforcé aux activités prévues dans le cadre de devis-programmes. L'AT long terme sera renforcée par des missions AT courtes termes pour des appuis ponctuels et précis pour la mise en œuvre de certaines composantes. Le contrat de

service pour l'assistance technique devra prévoir les moyens de fonctionnement et de déplacement nécessaires aux experts sur toute la durée de projet. En fonction des montants des marchés qui seront précisément évalués au démarrage du projet, les équipements et ouvrages seront acquis par le biais d'appels d'offres internationaux ou locaux suivant les règles en vigueur. L'évaluation finale du PRCCE I est actuellement en cours. Elle comprendra une analyse des modalités de mise en œuvre du programme et des recommandations pour la suite. Le choix définitif des mécanismes de mise en œuvre pour le PRCCE II dépendra ainsi des conclusions et des recommandations de cette évaluation finale.

La délégation travaillera en étroite collaboration avec l'ON pour le suivi des opérations et la vérification opérationnelle des objectifs et des résultats. Les indicateurs de suivi/évaluation du cadre logique seront utilisés régulièrement pour évaluer l'avancement des activités prévues.

Pour assurer l'implication et la participation de toutes les parties concernées par le projet, un comité de pilotage sera créé. Ce comité qui se réunira de manière semestrielle comprendra des représentants de l'ON, du ministère en charge des PME et de l'artisanat, du Ministère de l'économie, du développement industriel et de la promotion du secteur privé, du ministère de commerce et des approvisionnements, du ministère du plan, du ministère de la Justice, de celui de l'agriculture, des chambres de commerce, ainsi que les représentants du secteur privé. La DUE et les autres bailleurs de fonds participeront au comité comme observateurs. Ce comité assurera les orientations stratégiques du projet et approuvera les rapports d'activités semestriels élaborés par la structure de gestion.

Pour faciliter la mise en œuvre du projet, les activités seront conduites par le ministère désigné adossé par une cellule d'assistance technique long terme qui comprendra un chef de mission, un expert appui aux PME et un gestionnaire contrat-finance ainsi que des experts Court Terme. Lors que l'assistance technique fait appel aux services des experts internationaux, un système de jumelage sera mis en place afin d'assurer un transfert de savoir-faire technique vers un binôme congolais.

L'assistance technique du projet constituera et coordonnera un comité technique de suivi du projet sous contrôle de l'ordonnateur national et en lien avec la DUE. Le comité technique sera co-présidé par l'Ordonnateur National suppléant du FED et le coordonnateur du projet. Il sera composé des représentants de l'ordonnateur national du FED, de la DUE, de l'assistance technique et des organes bénéficiaires. Ce comité se réunira une fois tous les deux mois pour évaluer l'état d'avancement des activités prévues, considérer les problèmes éventuels et prendre les mesures correctives nécessaires.

Un suivi externe orienté vers les résultats (ROM) pourra être effectué par des consultants indépendants recrutés directement par la Commission sur la base du cahier des charges correspondant.

### **5.8 Suivi des résultats et rapports**

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire de mise en œuvre. À cette fin, le partenaire de mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique (pour la modalité de projet) ou la liste d'indicateurs de résultat (pour l'appui budgétaire). Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités



budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

L'assistance technique long terme intégrera les mécanismes nécessaires (base de données) pour la récolte systématique des données. Lors du premier contact de chaque bénéficiaire avec les activités du programme, les données suivantes et de manière non-exclusive seront récoltées : le nombre d'employées, le chiffre d'affaires, la présence dans le secteur informel/formel, les aspects relatifs au genre. Ces informations constitueront les valeurs de référence afin d'évaluer l'impact du projet à la fin de la période de mise en œuvre, et constituera également une source d'information porteuse pour la prise des décisions des ministères.

Une enquête sera lancée par l'assistance technique à la fin de la période de mise en œuvre pour évaluer l'impact global du projet et le développement des PME, associations et créateurs d'entreprise ayant bénéficié du programme.

## **5.9 Évaluation**

Ce projet fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours et d'une évaluation finale.

L'évaluation à mi-parcours sera réalisée pour juger de la pertinence par rapport à une possible évolution du contexte, de l'efficacité et de l'efficacé dans la mise en œuvre ainsi que des premiers résultats atteints. Cette évaluation permettra ainsi l'identification des problèmes à résoudre et le recadrage de l'action si nécessaire.

L'évaluation finale sera réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à divers niveaux, y compris en vue d'une possible révision des politiques et mesures d'appui dans les secteurs concernés.

La Commission informera le partenaire de mise en œuvre au moins 1 mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire de mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts en charge de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués aux pays partenaires et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le Congo, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

À titre indicatif, il sera conclu deux marchés de services d'évaluation au titre d'un contrat-cadre à mi-parcours et à la fin de la période de mise en œuvre.

## **5.10 Audit**

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

À titre indicatif, il sera conclu des marchés de services d'audit au titre d'un contrat-cadre à mi-parcours et à la fin de la période de mise en œuvre.

### **5.11 Communication et visibilité**

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 5.6 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne.

Des activités de communication et de visibilité seront prévus afin de faire connaître de façon large les activités du projet en conformité avec les conditions générales applicables aux actions extérieures de la Commission européenne ("lignes directrices visibilité").

## **6. CONDITIONS PRÉALABLES**

SO.

## APPENDICE – CADRE LOGIQUE

Les activités, les produits escomptés et l'ensemble des indicateurs, avec leurs cibles et leurs valeurs de référence qui figurent dans la matrice du cadre logique sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans nécessiter la modification de la décision de financement. Quand il n'est pas possible de déterminer les produits d'une action durant la phase de formulation, des effets intermédiaires devraient être présentés et les produits définis au démarrage du programme et de ses composantes. La matrice indicative du cadre logique évoluera au cours de la durée de vie de l'action: des lignes supplémentaires seront insérées pour énumérer les activités, de même que des colonnes supplémentaires pour les objectifs intermédiaires (étapes) pour les indicateurs de produits et d'effets, s'il y a lieu, et pour suivre et rendre compte des résultats obtenus. Notez aussi que les indicateurs devraient être désagrégés par sexe quand il y a lieu.

|                         | Chaîne des résultats                                                                                                                                                      | Indicateurs                                                                                                                                                                                        | Valeurs de référence (y compris année de référence)                                                                                                                                         | Cibles                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Sources et moyens de vérification                                                                                                                                                                                                | Hypothèses                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                         |                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                             | (y compris année de référence)                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Objectif global: impact | Contribuer au renforcement de l'économie congolaise et à la création des emplois de manière à promouvoir le développement socio-économique harmonieux du Congo            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La croissance du PIB réel</li> <li>• La contribution en % des PME au PIB</li> <li>• Le nombre d'emplois générés par les PME à l'aide du projet</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2015 : croissance 2,6%</li> <li>• 2016: pas d'informations disponibles</li> <li>• 0 - le projet n'a pas encore commencé</li> </ul>                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2017-2020: Croissance du PIB d'au moins 2,6%</li> <li>• 2020: La contribution des PME au PIB augmente de 5% par rapport à la valeur de référence</li> <li>• Le nombre d'employées des PME bénéficiaires du projet est augmenté de 15%</li> </ul>                                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Statistiques BEAC, Banque Mondiale, gouvernement</li> <li>• Recensement des PME par le PACADEC /BAD</li> <li>• Enquête auprès des bénéficiaires au début et en fin de projet</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La stabilité politique</li> <li>• La stabilité macroéconomique</li> <li>• La volonté politique de diversification est maintenue</li> </ul>                                                                                                                                      |
|                         | 1. Appuyer la diversification du tissu économique congolais par le renforcement des capacités du secteur privé et le développement durable des PME<br><br>2. Contribuer à | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nombre de PME et porteurs de projets qui ont bénéficié des activités</li> <li>• Le classement du Congo dans le rapport Doing</li> </ul>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2015 : 1400 bénéficiaires</li> <li>• 2015 : Classement 176 sur 189 pays</li> <li>• 2014 : 6 réunions CRCN et 0 réunions de négociations</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2017 : 1000 bénéficiaires</li> <li>• 2018 : 2000 bénéficiaires</li> <li>• 2019 : 2500 bénéficiaires</li> <li>• 2020 : 500 bénéficiaires</li> <li>• 2020 : Classement + 10 points</li> <li>• 2017 - 2020 : reprise des réunions du CRCN et au moins une réunion de négociation</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports semestriel et système de suivi du projet</li> <li>• Rapport annuel Doing Business</li> <li>• Rapports des négociations et du CRCN</li> </ul>                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La volonté politique de diversifier le tissu économique et de sortir de la logique d'exportation de matières premières est effective</li> <li>• La volonté d'améliorer le climat d'affaires se transforme en actes</li> <li>• Les négociations APE sont redynamisées</li> </ul> |

|          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                    |
|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|          | <p>l'amélioration du climat des affaires de manière à créer un environnement incitatif pour les investissements privés et l'entrepreneuriat local</p> <p>3. Renforcer les capacités de négociations et le leadership du Congo dans les négociations commerciales bilatérales et multilatérales ainsi que la compétitivité de l'économie</p> | <p>Business</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nombre de réunions du Comité Régional de Coordination des Négociations (CRCN) et nombre de réunion de négociations</li> </ul>                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                    |
| Produits | <b>Objectif spécifique N° 1 : Renforcement du secteur privé et développement durable des PME</b>                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                    |
|          | <p>Produit 1: Les services d'appuis techniques adaptés aux PME sont mis en place afin de renforcer leurs capacités techniques et managériales</p>                                                                                                                                                                                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nombre de prestataires de services formés (désagrégué par le sexe)</li> <li>• Le nombre de PME, associations et créateurs d'entreprise formé (désagrégué par le sexe)</li> <li>• Le nombre de dossiers</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2015 : 300 prestataires de service formés (données désagréguées par le sexe non disponible)</li> <li>• 2015: 1100 PME, associations et créateurs d'entreprises formés (données désagréguées par le sexe non disponible)</li> <li>• 2015: 0</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Prestataires formés</u><br/>2017 : 200 dont 15 % femmes<br/>2018 : 200 dont 20 % femmes<br/>2019 : 200 dont 25 % femmes</li> <li>• <u>PME, associations, créateurs d'entreprises formés</u><br/>2017 : 800 dont 20 % femmes<br/>2018 : 1800 dont 25 % femmes<br/>2019 : 2000 dont 30 % femmes<br/>2020 : 500 dont 35 % femmes</li> <li>• <u>Demandes de crédit accompagnées</u><br/>2017 : 50 dont 20% femmes<br/>2018 : 75 dont 25% femmes<br/>2019 : 125 dont 30% femmes<br/>2020 : 50 dont 35% femmes</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports semestriel et système de suivi du projet</li> <li>• Rapports semestriel et système de suivi du projet</li> <li>• Rapports semestriels et système de suivi du projet</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le contexte macro-économique et le climat d'affaires sont favorables</li> <li>• Les institutions bancaires appuient l'opérationnalisation des fonds de garanti</li> </ul> |

|                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                         | demande de crédit suivi par les prestataires de services (désagrégré par le sexe)                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                          |
| Produit 2: Les PME des filières sélectionnées s'organisent en cluster autour de projets collectifs et bénéficient davantage de la croissance économique | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nombre de filières structurés en clusters</li> <li>• Le nombre de PME/TPE mobilisés</li> <li>• Le nombre de projets collectifs développés</li> </ul>                                                                                                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2015 : 2 clusters avicoles</li> <li>• 2015 : 80 PME/TPE mobilisées</li> <li>• 2015 : 1 projet collectif d'achat groupé</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Nouveaux Clusters</u><br/>2017 : 4 nouveaux clusters dans 2 filières<br/>2018 : 2 nouveaux clusters dans 1 filière</li> <li>• <u>Mobilisation</u><br/>2017 : 240 acteurs<br/>2018 : 320 acteurs<br/>2019 : 340 acteurs<br/>2020 : 350 acteurs</li> <li>• <u>Projets collectifs</u><br/>2017 - 2020 : un total de 10 projets collectifs</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les documents administratifs de création des clusters</li> <li>• Rapports semestriels et système de suivi du projet</li> <li>• Rapports des animateurs des clusters et visites sur le terrain</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le contexte macro-économique et le climat d'affaires sont favorables</li> </ul> |
| <b>Objectif spécifique N° 2 : Amélioration du climat des affaires</b>                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                          |
| Produit 1: Des mécanismes de vulgarisation des procédures administratives, juridiques et fiscales sont mis en place au profit des PME                   | <u>Indicateurs de Output :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nombre de TPE/PME accompagnées</li> </ul><br><u>Indicateurs de performance :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le taux de PME, associations, créateurs qui utilise régulièrement le mécanisme (<i>repeat clients</i>)</li> </ul> | 0                                                                                                                                                                          | <u>PME/créateurs/associations accompagnés</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2017 : 250</li> <li>• 2018 : 500</li> <li>• 2019 : 700</li> <li>• 2020 : 500</li> </ul><br><ul style="list-style-type: none"> <li>• 2017-2020 : 1 bénéficiaire sur 10 utilise les services de manière régulière</li> </ul>                                                                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports semestriel et système de suivi du projet</li> <li>• Les rapports mensuels des helpdesks</li> </ul>                                                                                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le contexte macro-économique et le climat d'affaires sont favorables</li> </ul> |

|  |                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|--|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | <p>Produit 2 : La connaissance des lois et normes OHADA est renforcée auprès des praticiens locaux, des établissements financiers, des entrepreneurs et du milieu d'affaires en général</p>                                                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nombre d'entreprises formées</li> <li>• Le taux de bénéficiaires 'satisfait' ou 'très satisfait' par la formation (désagrégré par le sexe)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• pas de données disponible</li> <li>• pas de données disponible</li> </ul>                                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2017 - 2020 : 600 PME, associations, créateurs d'entreprises formés sur les lois OHADA</li> <li>• 2019-2020 : un taux de satisfaction supérieur à 75% parmi les hommes et les femmes</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports semestriel et système de suivi du projet</li> <li>• Les fiches d'évaluation des formations remplies par les bénéficiaires</li> </ul>                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le contexte macro-économique et le climat d'affaires sont favorables</li> <li>• L'intérêt du secteur privé</li> </ul>                                                                                                                                                        |
|  | <p>Produit 3 : Un système de justice commerciale alternative (arbitrage et médiation) est effectivement mis en place pour l'ensemble du territoire national, et contribue à assurer une justice accessible, rapide et respectueuse de l'état de droit.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nombre d'antennes du centre de médiation et d'arbitrage opérationnelle</li> <li>• Le nombre de cas d'arbitration / médiation traité</li> </ul>        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'opérationnalisation de l'antennes à Pointe Noire est en cours</li> <li>• 2016 : aucun dossier traité</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux antennes du CEMACO sont opérationnelles à Pointe Noire et une deuxième ville</li> <li>• 2017 - 2020 : quarante dossiers sont traités</li> </ul>                                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La présence physique de bureaux et de secrétariat aux antennes de Pointe Noire et une deuxième ville</li> <li>• Rapports d'activités des antennes CEMACO</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le contexte macro-économique et le climat d'affaires sont favorables</li> <li>• Le soutien politique pour une justice commerciale est maintenu</li> <li>• L'appui financier du gouvernement pour le secrétariat permanent et frais de fonctionnement est effectif</li> </ul> |

| <b>Objectif spécifique N°3 : Appui aux négociations commerciales et au renforcement de la compétitivité de l'économie</b>                       |                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Produit 1: Les stratégies commerciales sectorielles sont formulées et mises en œuvre                                                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le statut des documents de politique commerciale et de politiques sectorielles axés sur la diversification économique</li> </ul>                                                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2016 - Le Programme National de Développement du Commerce (PNDC) est déjà établi (PRCCE I)</li> </ul>                                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration des 3 politiques sectorielles (pendant la période 2016-2020) en fonction des priorités de négociations (APE, OMC, ...) : services / propriétés intellectuelles / transport / mesures sanitaires et phytosanitaires / biens culturels, etc</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Documents politiques sectorielles</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La coopération inter-ministères est effective</li> <li>• L'appropriation des politiques sectorielles est soutenue au plus haut niveau politique</li> </ul> |
| Produit 2: La contribution du Congo aux négociations et à la mise en œuvre des accords commerciaux est améliorée                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le statut d'adoption et de mise en œuvre des projets de lois y afférant</li> </ul>                                                                                                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>Projets de lois portant sur la concurrence et sur la protection des consommateurs (produits par PRCCEI) n'ont pas été adoptés.</li> </ul>          | <ul style="list-style-type: none"> <li>Adoption et mise en œuvre des projets de lois portant sur la concurrence et sur la protection des consommateurs avant 2020</li> </ul>                                                                                                                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>Journal officiel, rapports du gouvernement, de la BM et des organisations intermédiaires.</li> </ul>                                                                                                                                                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les négociations pour un APE régional sont redynamisées</li> <li>• La volonté politique pour conclure un accord, et de le mettre en œuvre</li> </ul>       |
| Produit 3: Le système national de normalisation et de gestion de la qualité est renforcé en complémentarité avec les actions au niveau régional | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le statut de la stratégie nationale d'infrastructure de qualité</li> <li>• Le statut des stratégies sectorielles priorisées</li> <li>• Le statut de la stratégie de formation qualité</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2015 : pas de stratégie nationale</li> <li>• 2015 : pas de stratégie sectorielle</li> <li>• 2015 : pas de stratégie formation qualité</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption d'une stratégie nationale</li> <li>• Adoption de feuilles de route pour 2 secteurs prioritaires</li> <li>• Adoption de la stratégie formation de qualité</li> </ul>                                                                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Documents de stratégie, rapports du gouvernement et de l'agence de normalisation.</li> <li>• Documents de stratégie, rapports du gouvernement et agence normalisation.</li> <li>• Documents de stratégie, rapports du gouvernement et agence normalisation.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'appui financier du gouvernement pour l'opérationnalisation de l'agence de normalisation est effectif - locaux, personnel, matériel.</li> </ul>           |